

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 10 juillet 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur David FRETILLE, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Madame Marie-Joseph LABERGERE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Michel BAUDU à Madame Nadine BURGAUD, Madame Muriel COTTIER à Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 23

Présents : 17

DELIBERATION 2025-07-15 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de la Fête du livre organisée sur le territoire de la commune par l'association MARSА PRODUCTIONS les 26, 27 et 28 septembre 2025, sur le thème « Femmes entre deux mondes », une subvention exceptionnelle de 2 500€ serait attribuée par la commune pour l'organisation de cet évènement.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 dans son art.10 et 10-1,

Vu la loi n°2021-1947 du 31 décembre 2021,

Vu le décret n°2021-495 du 06 juin 2001,

Vu les articles L.1611-4, L2121-29 et L.2311-7 du CGCT,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention de 2 500€ à l'association MARSА PRODUCTIONS.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 2 500€ à l'association MARSА PRODUCTIONS pour l'organisation de cet événement.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 17 juillet 2025

Affiché / Notifié le 17 juillet 2025

Certifié exécutoire le 17 juillet 2025

Publiée le 17 juillet 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

